

Yverdon-les-Bains, le 11 avril 2023

## **Résultats des contrôles de vitesse 2022 de la Police Nord Vaudois**

**L'année 2022 aura fait l'objet de 468 contrôles radar sur l'ensemble du territoire de la Police Nord Vaudois en plus des radars fixes de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ces contrôles ont révélé une augmentation des infractions de limitation de vitesse depuis 2021, avec plus de 23'000 véhicules flashés.**

Tout au long de l'année 2022, la Police Nord Vaudois (PNV) a allié des contrôles préventifs et répressifs avec le souci premier de la sécurité des piétons, comme des usagères et usagers de la route. Indépendamment de ces actions, il est fréquent que des citoyens interpellent la PNV pour signaler des comportements inadéquats de la part de conducteurs de véhicules motorisés, dans leur quartier. Afin de répondre à ces attentes, dans un premier temps, un radar pédagogique, avec affichage de la vitesse, est disposé à l'endroit concerné. Au terme de 14 jours de contrôles, les données de l'appareil sont analysées et permettent de cibler les heures présentant le plus haut niveau d'infraction. Deux types de réponses peuvent être apportées aux constatations, soit par des actions de prévention (distribution de flyers), soit par des moyens techniques de contrôle de la vitesse (pose d'un radar répressif).

C'est ainsi que sur l'ensemble de l'année 2022, 468 contrôles ont permis de constater les infractions à la limitation de vitesse de 23'484 véhicules, dont 627 cas ont été dénoncés à la Préfecture ou au Ministère public pour un grave dépassement de la limitation. Une augmentation des infractions graves aux limitations de vitesse depuis l'année précédente de l'ordre de 16% a été observée.

La PNV a également constaté une augmentation de 17.8% des infractions aux franchissements de feux-rouges à la Rue du Midi avec 417 véhicules flashés et une diminution encourageante de -10.5% des infractions de franchissement de feux-rouges au Pont du stade avec 349 véhicules flashés.

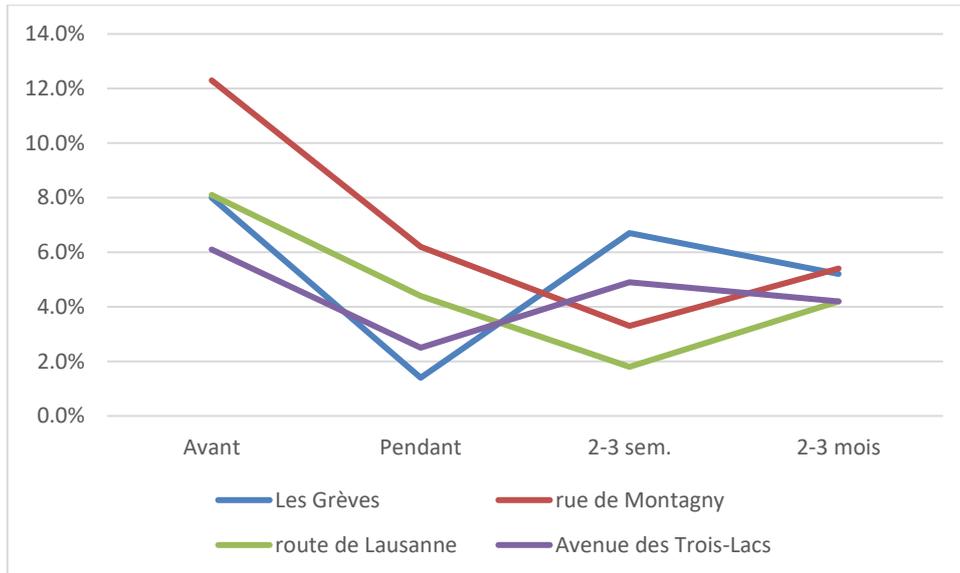
### **Mesure de l'effet d'un radar**

La PNV a souhaité mesurer l'impact de l'utilisation d'un radar sur le comportement des usagères et usagers de la route. Pour ce faire, elle a loué durant le mois d'octobre 2022 un radar monté sur une remorque (semi-stationnaire) à une société spécialisée. Elle a retenu quatre emplacements en ville d'Yverdon-les-Bains qui présentent différentes spécificités en termes de catégorie de route et de limitation de vitesse. Un premier contrôle a été réalisé avec un radar répressif de la PNV révélant des taux d'infraction à la vitesse, par exemple, à plus de 12% dans la zone 30 Km/h en face du collège de Montagny. Puis, quelques semaines plus tard, le radar semi-stationnaire a été placé durant trois jours aux mêmes emplacements. Ceci a permis de constater que la visibilité du radar en bordure de route fait chuter de manière importante les infractions.

Les contrôles ont été poursuivis ensuite, avec le radar répressif, selon un premier intervalle de deux à trois semaines et de deux à trois mois. Il est ainsi possible de constater l'effet sur les habitudes de conduite résultant de la pose d'un radar moins visible, avec une courbe qui

malheureusement tend progressivement au retour à des taux d'infraction initiaux, comme l'indique le graphique ci-dessous. Précisons que les mesures permettant la réalisation de ce trafic ont été effectuées durant la même tranche horaire, soit entre 11h30 et 13h30.

Taux d'infractions à la vitesse mesurés dans le cadre du dispositif-test (dès octobre 2022)



La PNV continuera en 2023 à réaliser des campagnes de prévention et de répression pour la sécurité routière. Elle procédera une nouvelle fois à la location d'un radar semi-stationnaire durant le mois de mai afin de procéder à des contrôles et des mesures complémentaires sur les divers emplacements dont les quatre mentionnés sur le graphique ci-dessus.